



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

énergie solaire

Question écrite n° 84837

Texte de la question

M. Jacques Valax attire l'attention de Mme la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie sur les conditions d'achat de l'électricité produite par les installations mutualisant l'énergie radiative du soleil. Les chefs d'entreprise peuvent bénéficier d'une stabilité du tarif d'achat notamment sur l'année 2015. Ce décret du 30 juin 2015 est venu contredire les propos de Mme la ministre en date du 21 avril 2015. Ce décret prévoit notamment que le tarif sera revu à la baisse au trimestre. Les entreprises ont aujourd'hui besoin de stabilité et de lisibilité. Il souhaiterait donc connaître les intentions du Gouvernement afin de garantir une certaine stabilité du tarif d'achat de l'électricité sur l'année 2015 et les suivantes.

Texte de la réponse

Le tarif pour installations photovoltaïques de moins de 100 kWc et intégrées de façon « simplifiée » au bâti, dit « tarif T4 » a été relevé une première fois de 127,9€/MWh à 132,5 €/MWh par l'arrêté du 26 juin 2015, et une seconde fois à 136,8 €/MWh par l'arrêté du 30 octobre 2015. Ces relèvements ont permis de passer d'un rythme de développement dans lequel 300 à 400 dossiers de demande de tarifs étaient déposés chaque trimestre à un rythme où ce nombre se stabilise autour de plus de 1 000 demandes par trimestre. Par ailleurs, le Gouvernement a décidé d'amplifier les objectifs de développement de cette filière afin de porter son rythme de développement d'environ 900-1000 MW par an aujourd'hui à plus de 1 600 MW par an dans le cadre de la nouvelle programmation pluriannuelle de l'énergie. À cette fin, et pour donner de la visibilité aux acteurs du secteur, la ministre chargée de l'environnement a lancé en août 2016 un appel d'offres pluriannuel pour un volume de 3 000 MW de centrales au sol sur trois ans et lancera prochainement un nouvel appel d'offres pour un volume de 1 350 MW d'installations sur bâtiments. Ces mesures vont permettre de dynamiser et de pérenniser le développement de cette filière majeure de la transition énergétique.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Valax](#)

Circonscription : Tarn (2^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 84837

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : Écologie, développement durable et énergie

Ministère attributaire : Environnement, énergie et mer

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [14 juillet 2015](#), page 5337

Réponse publiée au JO le : [11 octobre 2016](#), page 8347